

RAPPORT FINANCIER 2020

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Société du Grand Paris

Etablissement public à caractère
industriel et commercial
Immeuble le Moods
2, Mail de la petite Espagne
CS100111 – 93212 La Plaine Saint Denis

Exercice clos le 31 décembre 2020

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
632 013 843 RCS Nanterre
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Société du Grand Paris

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision ministérielle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société du Grand Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux Établissements Publics Nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société du Grand Paris à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil de surveillance exerçant les fonctions du comité spécialisé.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Réalité des investissements dans le cadre du projet du Grand Paris Express**Risque identifié**

Au 31 décembre 2020, les investissements cumulés depuis le début du projet du Grand Paris Express s'élèvent à 8 832 M€. Ces investissements sont comptablement enregistrés en immobilisations incorporelles et corporelles.

La méthode de comptabilisation de ces immobilisations a été définie par la délibération du directoire n° D 2012-20 du 5 octobre 2012. Le fait générateur justifiant l'activation de l'immobilisation et la détermination de son coût sont présentés dans l'annexe aux comptes annuels en note « 4.2. Règles et méthodes comptables ».

Nous avons considéré que le fait générateur justifiant l'activation des immobilisations ainsi que le coût retenu constituaient un point clé de notre audit, compte tenu de l'importance et du volume de ces actifs dans le bilan de la Société du Grand Paris.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux principes et méthodes comptables applicable aux Établissements Publics Nationaux ;
- prendre connaissance du processus de comptabilisation des investissements établi par la direction, depuis la validation des engagements, l'enregistrement comptable ; jusqu'à la liquidation ;
- procéder à une évaluation et des tests de conformité sur les contrôles pertinents portant sur les processus et les systèmes d'information, avec l'appui de nos spécialistes informatiques ;
- pour une sélection d'immobilisations acquises sur la période identifiée par sondages aléatoires, statistiques ou sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, nous avons également effectué des tests substantifs de détail sur leur correcte comptabilisation ;
- vérifier que l'information financière présentée en annexe donnait une information appropriée.

Vérfications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés Commissaire aux Comptes de la Société du Grand Paris par décision ministérielle du 24 octobre 2011.

Au 31 décembre 2020, Grant Thornton était dans la dixième année de sa mission sans interruption, dont trois années depuis que la Société du Grand Paris est considérée comme une EIP.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable en relation avec l'ordonnateur d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux Établissements Publics Nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'Établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil de surveillance exerçant les fonctions du comité spécialisé de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil de surveillance exerçant les fonctions de comité spécialisé

Nous remettons un rapport au Conseil de surveillance exerçant les fonctions de comité spécialisé qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil de surveillance exerçant les fonctions de comité spécialisé figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

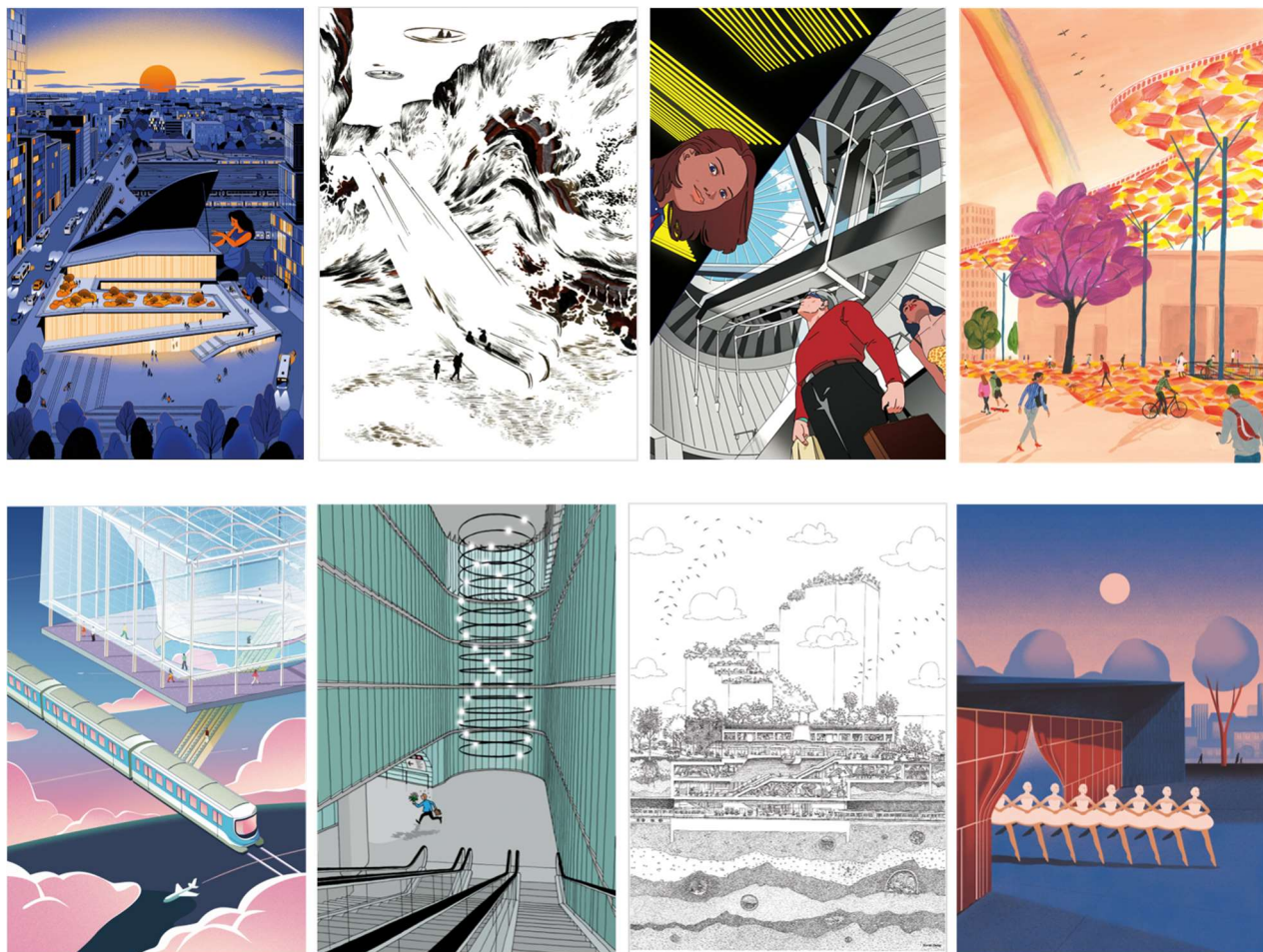
Nous fournissons également au Conseil de surveillance exerçant les fonctions de comité spécialisé la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil de surveillance exerçant les fonctions de comité spécialisé des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2021

Le Commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Alexandre Mikhail
Associé

COMPTE FINANCIER 2020



La Société du Grand Paris (SGP), établissement public à caractère industriel et commercial, soumis aux règles de la comptabilité budgétaire, applique depuis le 1^{er} janvier 2017, le recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'Etat (recueil des normes des établissements publics).

Les états financiers produits par la SGP au titre de l'exercice clos au 31/12/2020 sont conformes aux dispositions issues de la norme 1 du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1er du décret no 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

La nomenclature appliquée est le plan de compte commun diffusé par l'instruction du 17 décembre 2019 publiée par BOFIP-GCP-19-0055 du 16/01/2020

Conformément à l'article 211 du décret Gestion Budgétaire et Comptable Publique, le compte financier comprend :

- Les tableaux des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires (tableaux 1 et 2) ;
- Le tableau présentant l'équilibre financier (tableau 4) ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP : bilan, compte de résultat et annexe ;
- L'état de l'évolution de la situation patrimoniale et annexe des comptes annuels.

1. BILAN ACTIF

ACTIF	01/2020 à 12/2020			01/2019 à 12/2019
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	30 836 936,28	6 100 005,19	24 736 931,09	20 218 658,86
Immobilisations corporelles				
Terrains	817 956 847,90	0,00	817 956 847,90	738 223 409,33
Constructions	9 082 939,79	30 596,54	9 052 343,25	78 329,21
Installations techniques, matériels et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00
Collections	0,00	0,00	0,00	0,00
Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	19 000 124,82	4 270 502,12	14 729 622,70	10 452 043,40
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	7 508 042 356,88	0,00	7 508 042 356,88	5 138 828 040,50
Avances et acomptes sur commandes	456 357 557,66	0,00	456 357 557,66	385 649 476,36
Immobilisations grevées de droits	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	1 244 628,19	0,00	1 244 628,19	1 244 628,19
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 842 521 391,52	10 401 103,85	8 832 120 287,67	6 294 694 585,85
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	117 199 234,13	0,00	117 199 234,13	62 068 000,87
Créances				
Créances sur entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la CE	240 685 581,66	0,00	240 685 581,66	206 257 346,59
Créances sur clients et comptes rattachés	6 553 725,15	0,00	6 553 725,15	37 164 599,70
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes versés par l'organisme	5 968 040,73	0,00	5 968 040,73	5 974 026,55
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs	1 062 533,21	0,00	1 062 533,21	14 012 755,54
Charges constatées d'avance	-101 498 255,65	0,00	-101 498 255,65	28 895 029,08
TOTAL ACTIF CIRCULANT	269 970 859,23	0,00	269 970 859,23	354 371 758,33
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	-150 000 000,00
Disponibilités	9 606 725 005,49	0,00	9 606 725 005,49	1 202 486 500,48
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRESORERIE	9 606 725 005,49	0,00	9 606 725 005,49	1 052 486 500,48
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	37 495 784,86	0,00	37 495 784,86	9 086 559,00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	18 756 713 041,10	10 401 103,85	18 746 311 937,25	7 710 639 403,66

2. BILAN PASSIF

PASSIF	01/2020 à 12/2020	01/2019 à 12/2019
FONDS PROPRES		
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'état	0,00	0,00
Financement de l'actif par des tiers	41 231 338,50	32 521 262,50
Fonds propres des fondations	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	1 239 465 462,12	1 278 731 348,46
Report à nouveau	195 285 881,83	201 417 193,97
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-144 775 679,52	-39 265 886,34
Provisions réglementées	0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES	1 331 207 002,93	1 473 403 918,59
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	278 588,34	184 119,00
Provisions pour charges	2 805 106,00	2 805 106,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 083 694,34	2 989 225,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires	15 995 000 000,00	4 995 000 000,00
Emprunts souscrits auprès d'établissements financiers	1 000 000 000,00	1 000 000 000,00
Dettes financières et autres emprunts	286 822 001,30	42 140 404,56
TOTAL DETTES FINANCIERES	17 281 822 001,30	6 037 140 404,56
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 628 844,32	160 292 630,89
Dettes fiscales et sociales	10 655 506,70	7 177 228,58
Avances et acomptes reçus	0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
Autres dettes non financières	11 646 733,71	8 575 455,64
Produits constatés d'avance	19 268 153,95	21 060 540,40
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	130 199 238,68	197 105 855,51
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	0,00	0,00
TOTAL TRESORERIE	0,00	0,00
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	18 746 311 937,25	7 710 639 403,66

3. COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	01/2020 à 12/2020	01/2019 à 12/2019	PRODUITS	01/2020 à 12/2020	01/2019 à 12/2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	0,00	0,00	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et d'approvisionnement	209 992 693,42	116 708 540,18	Subventions pour charge de service public	0,00	0,00
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres	0,00	0,00
Salaires, traitements, rémunérations	44 562 629,43	25 135 788,59	Subventions spécifiquement affectés au financement de certaines charges	0,00	0,00
Charges sociales	19 735 486,31	11 975 859,45	Dons et legs	0,00	0,00
Intéressement et participation	0,00	0,00	Produits de la fiscalité affectée	734 956 602,67	671 931 638,77
Autres charges de personnel	746 618,10	417 419,09	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Autres charges de fonctionnement	106 775 914,81	163 761 712,38	Ventes de biens ou prestations de services	49 543 503,52	44 339 599,95
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs	9 695 459,22	1 292 517,12	Produits des cessions d'éléments d'actif	103 845,58	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	391 508 801,29	319 291 836,81	Autres produits de gestion	8 219 290,55	2 318 123,24
CHARGES D'INTERVENTION			Production stockée et immobilisée	55 131 233,26	35 086 558,65
Dispositifs d'intervention pour compte propre			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation	0,00	0,00
Transferts aux ménages	0,00	0,00	Autres produits		
Transferts aux entreprises	598 370,31	7 352,47	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	30 307 197,71	8 159 607,43
Transferts aux collectivités territoriales	152 744,64	300 920,41	Reprise du financement rattaché à un actif	0,00	0,00
Transferts aux autres collectivités	507 513 170,14	409 912 442,16	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organism	0,00	0,00			
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	508 264 285,09	410 220 715,04	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	878 261 673,29	761 835 528,04
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00	PRODUITS FINANCIERS		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	899 773 086,38	729 512 551,85	Produits sur des participations et prêts	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES			Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Charges d'intérêts	130 751 512,55	70 887 786,03	Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placemen	0,00	0,00	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	3 031 316,19	1 221 383,34
Pertes de change	0,00	0,00	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Autres charges financières	134,00	76,60	Gains de change	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	4 880 963,29	1 928 265,00	Autres produits financiers	134 333,34	6 396,76
			Reprises sur ammortissements, dépréciations et provisions finan	9 202 693,88	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	135 632 609,84	72 816 127,63	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	12 368 343,41	1 227 780,10
Impôts sur les sociétés	0,00	515,00			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	0,00	0,00	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	144 775 679,52	39 265 886,34
TOTAL CHARGES	1 035 405 696,22	802 329 194,48	TOTAL PRODUITS	1 035 405 696,22	802 329 194,48

4. ANNEXE

4.1 Faits marquants de l'exercice 2020

Inauguration de l'exposition « Les lignes du design » et dévoilement du futur métro des lignes 15, 16 et 17



Nouvelles opérations de financement long terme

L'année 2020 aura permis de réaliser 7 opérations de financement long terme pour un total de 11 milliards €. La maturité moyenne à l'émission s'établit à 33 ans pour un taux fixe moyen à 0,68%.

La SGP a également eu recours aux placements privés pour se financer en émettant un total de 250 millions € pour des maturités de 32 ans (2052) et 49 ans (2069). Toutes ces opérations de référence s'inscrivent dans le programme « Green Euro Medium Term Note » de la SGP.

Depuis la mise en place du programme EMTN en juillet 2018, la SGP a ainsi émis 16 milliards € dans le cadre de son programme « Green EMTN » de 20 milliards € sur une maturité moyenne de 29 ans à un taux fixe moyen de 0,89%. L'intégralité de la dette levée dans le programme EMTN est à taux fixe.

La SGP a été récompensée avec le prix 2020 du « Green bond of the year, supranational, sub-sovereign and agency (SSA) » par Environmental Finance, saluant l'émission verte de référence la plus longue à date.

Les conditions actuelles des marchés de capitaux étant à des niveaux historiquement bas, l'abondement de la souche 1,70% à échéance mai 2050 a été réalisé avec une valeur de remboursement inférieure à sa valeur d'émission.

Les méthodes comptables ont été impactées (cf. ci-après).

Crise COVID

Avec un taux d'exécution des dépenses s'élevant à 85% contre 77% l'an dernier, l'activité de la SGP s'est maintenue à un rythme soutenu.

Des avances exceptionnelles ont été demandées par un certain nombre de fournisseurs afin de pallier leurs difficultés de trésorerie pour un montant total de 44,4M€.

L'accroissement des effectifs de la SGP

De 419 à 714 agents, la SGP a connu une forte croissance de ses effectifs afin de faire face à la montée en puissance du projet GPE.

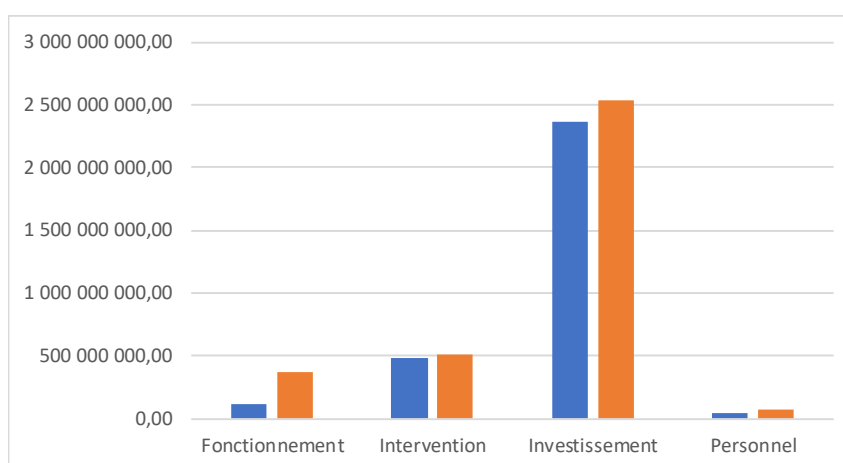


Activité de la SGP

Conformément aux règles du GBCP, les dépenses exécutées par la SGP sont réparties en 4 enveloppes :

- Fonctionnement
- Intervention
- Investissement
- Personnel

Entre 2019 et 2020, en terme d'exécution la dépense s'est accrue, poursuivant la hausse entamée en 2018.



Face à la masse des dépenses, les recettes (hors endettement) s'établissent à 878M€ contre 792,8M€ en 2019, selon la répartition suivante :

- Fiscalité affectée (dont notamment IFR, TSE, TLB) : 735 M€
- Refacturation du matériel roulant à Ile de France Mobilité : 49,5 M€
- Autres produits et remboursements : 8,2 M€

4.2 Règles et méthodes comptables

Concernant les règles et méthodes comptables, les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence,

- Conformément aux hypothèses de base :
 - Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables
 - Indépendance des exercices.
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. La monnaie est l'euro.

La SGP dispose d'une seule comptabilité et ne possède pas de filiale, ni d'établissement secondaire.

La durée de l'exercice correspond à l'année civile.

La SGP est un organisme soumis aux règles de la comptabilité budgétaire, elle applique donc le recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'Etat, depuis le 1^{er} janvier 2017, ainsi que le plan de comptes commun.

Sur les immobilisations, sont distingués :

Les acquisitions foncières : Le principe est que les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés aux acquisitions foncières sont inclus dans le coût d'acquisition de l'immobilisation. La comptabilisation des acquisitions foncières dans le patrimoine de la SGP intervient, de façon générale, lors de la signature de l'acte, à l'étude notariale, à un moment où le montant de la transaction financière et des frais afférents sont clairement identifiés.

Conformément à la norme, le traitement des dépenses se synthétise comme suit :

Les autres dépenses d'immobilisations : La décision d'investissement du Conseil de Surveillance est retenue comme fait générateur constitutif de la date d'activation des dépenses (date à partir de laquelle les coûts d'un projet sont considérés comme immobilisables).

Les immobilisations en cours, correspondent à la comptabilisation des travaux de construction des lignes, comptabilisés à l'actif en immobilisation en cours conformément à la méthode évoquée supra.

	Investissement	Charges d'exploitation
Frais d'étude	En phase AVP	Etudes préliminaires à la décision d'investissement
Assistance à maîtrise d'ouvrage générale et d'assistance technique		x
Maîtrise d'œuvre (les marchés ont été notifiés postérieurement à la décision d'investissement)	x	
Sondages relatifs au tronçon objet de la décision d'investissement	Postérieurs à la décision d'investissement	Antérieurs à la décision d'investissement
Sondages relatifs aux tronçons n'ayant pas encore fait l'objet d'une décision d'investissement		x

Pour les amortissements : La méthode applicable a été définie par la délibération du directoire n° D 2012-20 du 5 octobre 2012.

L'amortissement est réalisé selon la règle du prorata temporis.

L'amortissement linéaire est appliqué aux immobilisations figurant à l'actif du bilan de la SGP, selon les taux suivants :

- Logiciels : 33,1/3 % (3 ans),
- Matériel audiovisuel : 20 % (5 ans),

Les valeurs mobilières de placement (programme CACEIS)

Un changement de méthode comptable a été mis en œuvre sur 2020 pour la comptabilisation de ces valeurs mobilières d'une durée inférieure à un an.

À la suite d'expertise, la comptabilisation des TCN n'est pas dissociée en fonction de leur durée. Pour l'émetteur, et ce y compris pour des durées de remboursement inférieur à 12 mois, les TCN sont à enregistrer en tant que dettes financières (1681).

La comptabilisation en compte 507 ne correspond qu'à la comptabilisation dans les comptes du souscripteur (en tant que VMP).

Pour la SGP, dans son rôle d'émetteur, il a été choisi de comptabiliser ces TCN en dettes financières au compte 1681.

Les primes de remboursement obligatoire et frais d'émission : Les emprunts obligataires souscrits (programme EMTN) donnent lieu à la constatation de primes de remboursement et, le cas échéant, à des frais d'émission.

La SGP a opté pour un amortissement par fraction égale des primes de remboursement pour ces emprunts et non pour un étalement sur la durée de l'emprunt à laquelle ils se rapportent selon la méthode actuarielle.

- Matériel informatique, station de travail : 33,1/3 % (3 ans),
- Agencements et installations : 10 % (10 ans),
- Matériel informatique, autre : 20 % (5 ans),
- Téléphone : 20 % (5 ans),
- Matériel de bureau : 20 % (5 ans),
- Mobilier de bureau : 10 % (10 ans)

De la même manière l'option d'étalement des frais d'émission d'emprunt a été choisie par fraction égale sur la durée de l'emprunt pour les emprunts faisant l'objet de ces frais.

Cas des primes d'émission d'emprunts :

Les conditions actuelles des marchés de capitaux peuvent conduire la SGP à émettre un emprunt obligataire ou un abondement d'emprunt obligataire avec une valeur de remboursement inférieure à sa valeur d'émission.

En comptabilité générale, la prime d'émission suit le même traitement qu'une prime de remboursement. A ce titre la prime d'émission est comptabilisée au crédit du compte 169.

Le compte 169 a été subdivisé pour suivre indépendamment, les primes de remboursement et les primes d'émission.

Le traitement de ces primes en matière d'étalement est identique aux primes de remboursement avec une répartition sur la durée de vie de l'emprunt.

Les éventuels produits financiers rattachés à l'exercice peuvent être suivis dans une subdivision du compte 786 dédiée à ces opérations (exemple 7861 « Quote-part de primes de remboursement des obligations rattachée à l'exercice »).

Ainsi, l'étalement de ces primes se fait au travers de ce compte.

Les charges à payer : Les soldes des comptes 4081 et 4084 retracent l'ensemble des charges à payer non soldées qui correspondent à des prestations et travaux réalisés pour lesquels les factures ne sont pas parvenues à la SGP.

Les créances : Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Contrats de location (immeubles de bureaux) :

Les avantages bailleur obtenus dans le cadre de la conclusion des contrats de location (immeubles de bureaux) sont étalés linéairement sur la durée du bail.

Ces avantages étant constitutifs de la contrepartie acceptée pour l'utilisation de l'actif loué, cette solution permet de refléter la substance économique de la transaction.

Cette approche est conforme à l'avis OEC n°29 sur la comptabilisation des contrats de location.

Les stocks : Ils sont constitués de matériels roulants évalués à leur coût d'acquisition. En application de l'article 20 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010, ceux-ci acquis par la SGP sont ensuite transférés en pleine propriété à Ile de France Mobilité (IDFM). Compte tenu du caractère très particulier de cette opération, ces frais sont comptabilisés en stock.

Les dépenses affectées en stocks sont celles relatives aux frais d'acquisition des matériels roulants voyageurs pour les lignes 15, 16 et 17 selon le périmètre défini par la convention signée en octobre 2018 avec IDFM, ainsi qu'aux frais d'acquisition des matériels roulants voyageurs pour la ligne 18 dont la convention et le périmètre restent à établir avec IDFM.

Ces dépenses sont constituées, au 31/12/2020 des éléments suivants :

- Frais d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre (quote-part affectée)
- Frais internes de maîtrise d'ouvrage de la SGP (quote-part affectée)

Les avantages bailleur recouvrent les participations du bailleur aux travaux et les franchises de loyer octroyées :

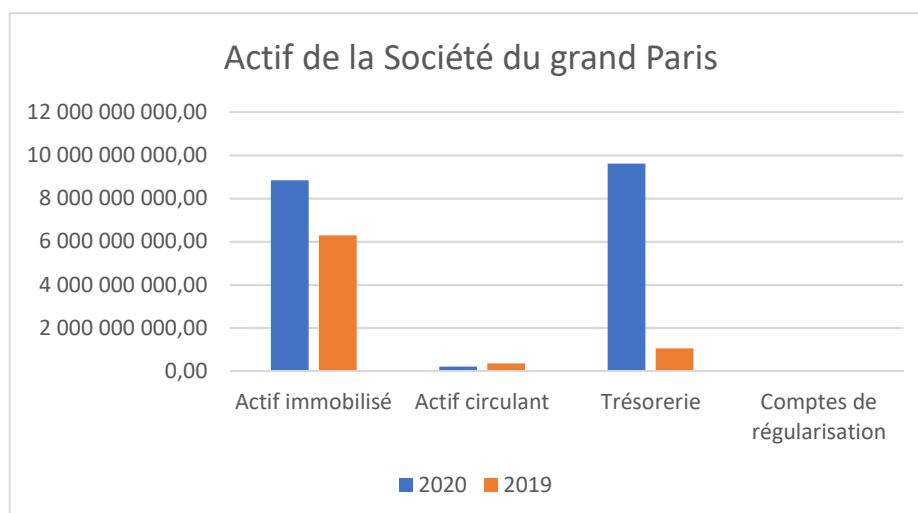
- Participations travaux : prise en charge par le bailleur des dépenses d'aménagement incombant au preneur ;
- Franchises de loyer : loyers gratuits sur une période contractuellement définie

Ce traitement comptable concerne l'immeuble Mood's.

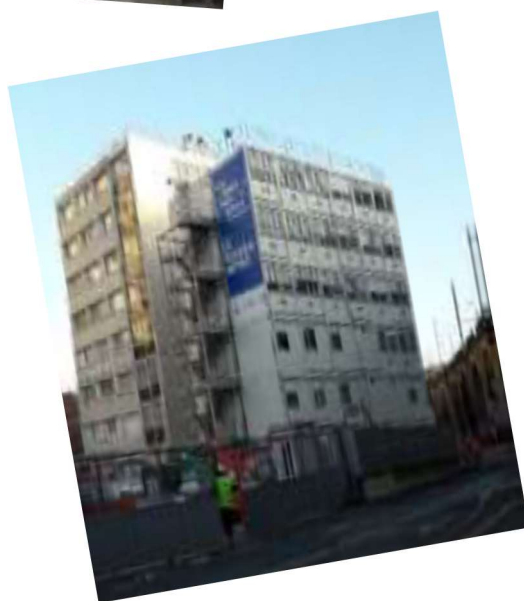
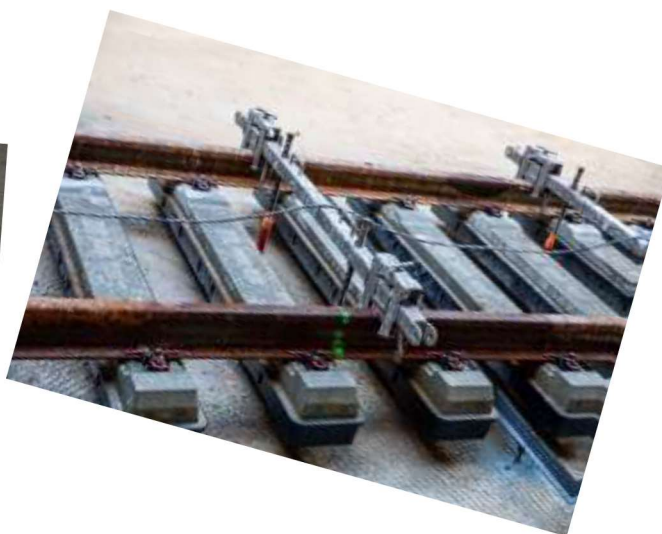
4.3 Notes relatives aux comptes de bilan



Au 31 décembre 2020



4.3.1 Actif immobilisé



Avec 8,8Mds, € l'Actif immobilisé net augmente de 2,5Mds €. L'actif circulant (y compris la trésorerie) quant à lui s'accroît de 8,4Mds €, du fait de la forte hausse du poste trésorerie entre 2019 et 2020 (souscription d'emprunts obligataires pour un montant total de plus de 11Mds dans le cadre de la sécurisation du financement du projet GPE). L'actif immobilisé connaît une croissance de près de 240% entre 2018 et 2020, dont 40% entre 2019 et 2020.

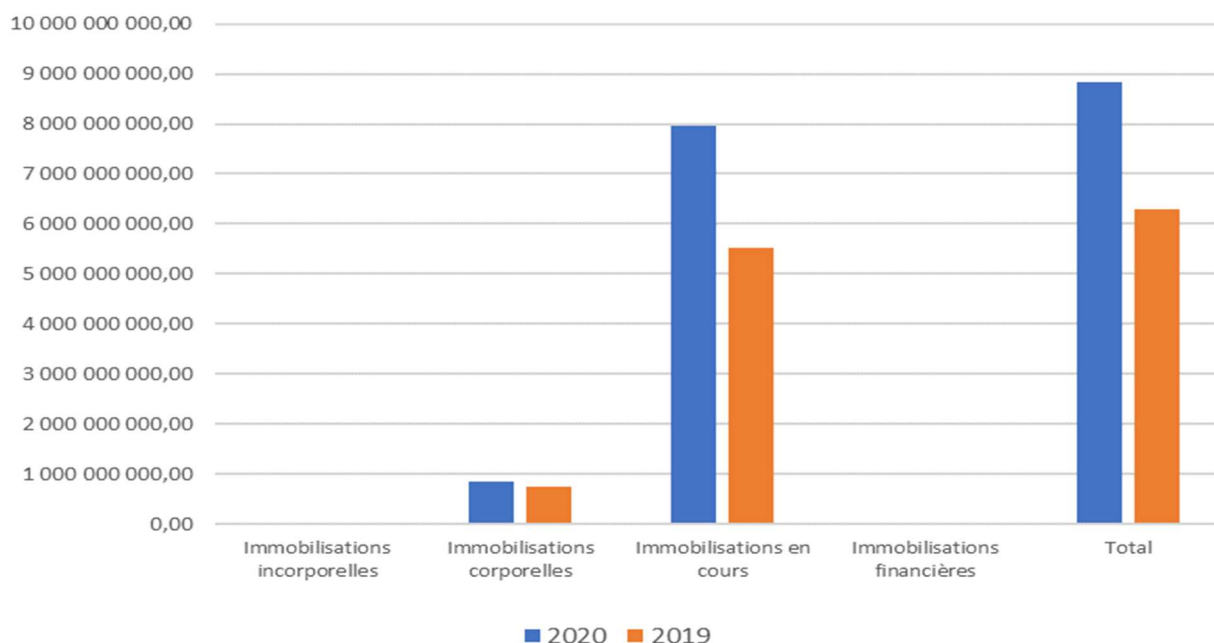
Cette augmentation est due pour l'essentiel à la poursuite des travaux sur les lignes 15 sud et 16 et le commencement de ceux-ci sur les autres lignes.

A noter enfin que les avances sur les marchés de génie civil (prévues aux actes d'engagement) et provisions versées aux notaires dans le cadre des acquisitions foncières, ont atteint en 2020, la somme de 456,3M € dont 44,4M d'avances dites Covid.

Evolution des immobilisations

	Au 1/01/2020	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	11 341 816,12	6 539 730,64	412 540,62	17 469 006,14
Immobilisations corporelles	752 993 419,26	102 964 609,59	9 918 116,34	846 039 912,51
<i>Terrains</i>	<i>738 223 409,33</i>	<i>84 211 229,39</i>	<i>4 477 790,82</i>	<i>817 956 847,90</i>
<i>Constructions</i>	<i>97 906,01</i>	<i>8 985 033,78</i>	<i>0,00</i>	<i>9 082 939,79</i>
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>14 672 103,92</i>	<i>9 768 346,42</i>	<i>5 440 325,52</i>	<i>19 000 124,82</i>
Immobilisations en cours	5 537 604 826,63	3 350 791 794,08	910 628 776,03	7 977 767 844,68
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	<i>13 127 309,77</i>	<i>264 520,37</i>	<i>23 900,00</i>	<i>13 367 930,14</i>
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	<i>5 138 828 040,50</i>	<i>3 166 869 164,88</i>	<i>797 654 848,50</i>	<i>7 508 042 356,88</i>
<i>Avances et acomptes</i>	<i>385 649 476,36</i>	<i>183 658 108,83</i>	<i>112 950 027,53</i>	<i>456 357 557,66</i>
Immobilisations financières	1 244 628,19	10 355,40	10 355,40	1 244 628,19

Evolution des immobilisations en valeur nette



Entre 2018 et 2020, la Société du Grand Paris a connu un quasi doublement de l'actif immobilisé de par l'accélération des travaux en cours d'année.

Un accroissement de 44% des immobilisations en cours sur la période (constructions en cours) et de 12,7% sur les immobilisations définitives (acquisitions de terrains et bâtiments) est constaté.

Les mouvements venant en diminution résultent de corrections d'anomalies techniques (reprise de codification sur engagement), mais surtout de la constatation des opérations de sous-traitance (pour les immobilisations en cours) et de mise en rebut d'immobilisations suite au déménagement au Moods (installations générales pour 3M€)

La SGP a connu une cession, celle-ci n'a pas fait l'objet d'une prise en compte en comptabilité patrimoniale du fait des actions de fiabilisation en cours. Elle figure en compte d'attente.

Les composantes de l'actif immobilisé

Immobilisations incorporelles en valeur brute

	2 020	2 019	Evolution 2019 / 2020
<i>Logiciels</i>	8 940 588,74	7 021 803,02	27,33%
<i>Autres concessions, brevets et licences</i>	676 473,79	674 969,51	0,22%
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	7 851 943,61	3 645 043,59	115,41%
	17 469 006,14	11 341 816,12	54,02%
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	13 367 930,14	13 127 309,77	1,83%
Total immobilisations incorporelles	30 836 936,28	24 469 125,89	26,02%

Elles se décomposent en 3 parties distinctes portant sur les logiciels appartenant à la SGP (notamment notre logiciel financier Qualiacc), les études et brevets, recherches.

Les immobilisations incorporelles en cours portent en totalité sur des logiciels en cours de conception et mis en service dès leur achèvement.

La forte croissance constatée au niveau des immobilisations incorporelles s'explique par :

- Une hausse du nombre d'acquisition de licences qui s'explique principalement par l'accroissement des effectifs ayant nécessité des acquisitions d'outils supplémentaires et/ou de licences supplémentaires sur des outils déjà acquis par la SGP. Des coûts de développement d'outils ont pu également être imputés sur ce compte.
- La signature d'un protocole transactionnel sur des études correspondant à une dépense de 2,8M€ (protocole transactionnel relatif à la régularisation des dépenses liées aux études en phase de conception de la mission de sécurité ferroviaire sur les gares des lignes du GPE).

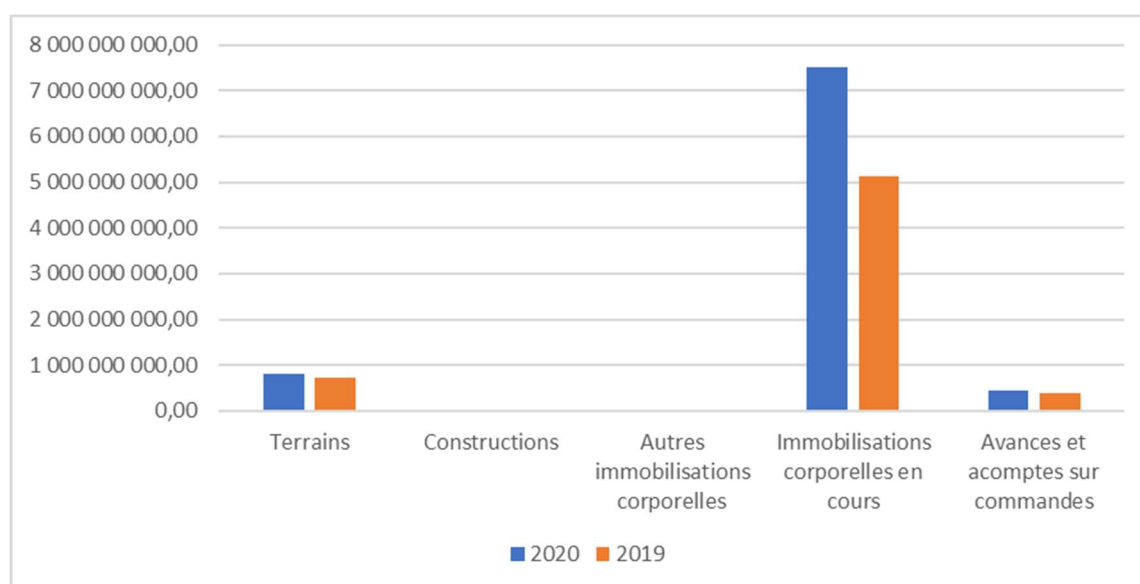
Immobilisations corporelles en valeur brute

	2020	2019	Evolution 2020 / 2019
<i>Terrains</i>	817 956 847,90	738 223 409,33	10,80%
<i>Constructions</i>	9 082 939,79	97 906,01	9177,20%
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	19 000 124,82	14 672 103,92	29,50%
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	7 508 042 356,88	5 138 828 040,50	46,10%
<i>Avances et acomptes sur commande</i>	456 357 557,66	385 649 476,36	18,33%
Total immobilisations corporelles	7 992 482 979,15	5 539 247 526,79	44,29%

Il représente près de 50% de l'actif au bilan (40% pour les seules immobilisations en cours). Il comprend les terrains acquis en vue des travaux à venir, les constructions en cours (tunnels, gares ...) et les différents matériels utiles à la SGP (ordinateurs, véhicules ...).

Ce poste a connu une forte hausse entre 2019 et 2020 liée aux travaux du GPE.

Le poste constructions s'accroît significativement du fait de la prise en compte de façon distincte des terrains et bâtiments acquis (action en cours de réalisation sur le stock).



Immobilisations financières

	2020	2019
<i>Autres prêts</i>	1 216 990,28	1 216 990,28
<i>Cautionnements versés</i>	27 637,91	27 637,91
Total	1 244 628,19	1 244 628,19

Les immobilisations financières correspondent aux dépôts et cautionnements versés par la SGP dans le cadre de contrat de location, ou de convention d'occupation du domaine public (soit 27K € en clôture 2020) ;

Figure au compte 2748 « autres prêts » une somme de 1,2M€ qui correspond à un prêt consenti par la SGP à la SEMABA (Société d'économie mixte agir pour Bagneux) pour la mise à disposition de terrains nécessaires à la réalisation des travaux de la gare de Bagneux.

Ce prêt accordé à la SEMABA a été garanti par la ville de Bagneux pour un montant de 1,8M€.

Pas d'évolution entre 2019 et 2020 sur ce poste.

Amortissements et dépréciations des immobilisations

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 250 467,03	1 849 538,16	0,00	6 100 005,19
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 741 055,29	976 287,90	0,00	4 717 343,19
Droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	509 411,74	873 250,26	0,00	1 382 662,00
Immobilisations corporelles	4 239 637,32	3 166 250,26	3 104 788,92	4 301 098,66
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, matériels, et outillage	19 576,80	11 019,74	0,00	30 596,54
Collections	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses ultérieures sur biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	4 220 060,52	3 155 230,52	3 104 788,92	4 270 502,12
TOTAUX	8 490 104,35	5 015 788,42	3 104 788,92	10 401 103,85

Les amortissements se sont accrus sur 2020 du fait des acquisitions importantes liées au déménagement (mobilier, informatique).

Dans le cadre, des actions relatives à la fiabilité des comptes, pour la 1^{ère} année, le compte construction 213 a été mouvementé.

La durée d'amortissement n'ayant pas été fixée, aucun amortissement n'a été constaté sur cet actif.

4.3.2 Stocks et en-cours



	2020	2019	
<i>Production en cours de biens matériels roulants (LR)</i>	115 370 644,04	60 489 917,49	90,73%
<i>Production en cours de biens matériels roulants (LV)</i>	1 828 590,09	1 578 083,38	15,87%
Total	117 199 234,13	62 068 000,87	88,82%

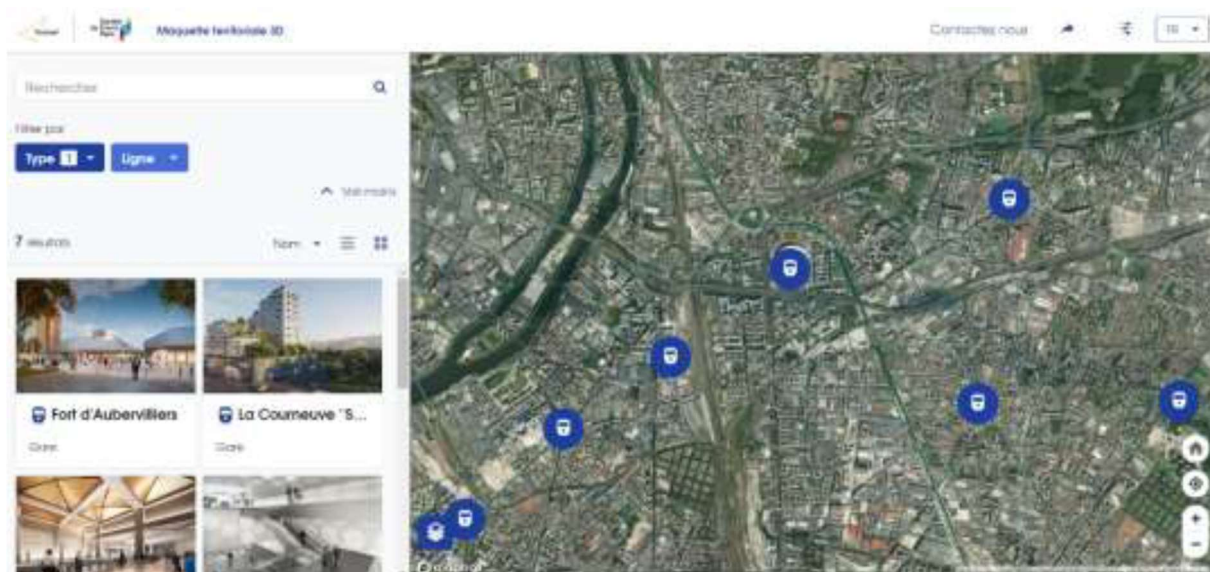
Ces stocks concernent exclusivement du matériel roulant voyageurs. Ils portent sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour les 4 lignes en cours de construction par la SGP : L15, 16, 17 et 18 ainsi que sur des marchés d'études et de systèmes embarqués pour les lignes 15, 16 et 17.

Ces lignes sont « codifiées » : Ligne rouge (LR) pour les lignes 15, 16 et 17 et ligne verte (LV) pour la ligne 18.

Ces frais d'assistance et d'études sont parties prenantes au coût de production du matériel roulant.

La ligne rouge concernant les L15, 16 et 17, l'accélération se confirme sur 2020 dans la construction du matériel roulant du fait d'une livraison plus précoce que sur la ligne 18 (ligne verte).

4.3.3 Créances



	Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
			Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Tableau des créances	Créances de l'actif immobilisé	1 216 990,28	0,00	1 216 990,28
	- Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
	- Prêts	1 216 990,28	0,00	1 216 990,28
	- Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00
	Créances de l'actif circulant	254 269 880,75	255 856 171,99	0,00
	- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	240 685 581,66	240 685 581,66	0,00
	- Créances clients et comptes rattachés	6 553 725,15	6 553 725,15	0,00
	- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00
	- Avances et acomptes versés sur commandes	5 968 040,73	5 968 040,73	0,00
	- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00	0,00	0,00
	- Créances sur les autres débiteurs	1 062 533,21	1 062 533,21	0,00
	- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)		1 586 291,24	1 586 291,24
TOTAUX	255 486 871,03	255 856 171,99	2 803 281,52	

Au sein des créances figurent :

- Des créances de l'actif immobilisé : Prêt octroyé (cf. mention ci-dessus au niveau des immobilisations financières)
- Des créances de l'actif circulant constituées de créances sur entités publiques, particuliers et autres débiteurs.

Les charges constatées d'avances sont constituées de contrats concernant 2 exercices et des primes de remboursement / d'émission d'emprunts

Les primes ne figurent pas dans le tableau ci-dessus du fait des opérations particulières décrites au chapitre méthodes comptables, ne permettant pas une interprétation des données en terme de CCA. Seuls figurent les CCA représentant des contrats concernant deux années.

	2020	2019	Evolution 2020 / 2019
<i>Créances sur entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux</i>	240 685 581,66	206 257 346,59	16,69%
<i>Créances sur clients et comptes rat</i>	6 553 725,15	37 164 599,70	-82,37%
<i>Avances et acomptes versés par l'c</i>	5 968 040,73	5 974 026,55	-0,10%
<i>Créances sur les autres débiteurs</i>	1 062 533,21	14 012 755,54	-92,42%

Les créances comprennent essentiellement la TVA en instance de remboursement par le SIE de Saint Denis soit 222,3 M€, ainsi que le compte TVA appliquée aux charges à payer en proportion de volumétrie des CAP (18 M€ au 31/12/2020)

Le montant du compte créances client reflète le recouvrement des titres d'IDF Mobilité (montant élevé sur 2019 du fait de leur non-recouvrement en fin d'année).

L'ensemble de ces créances ont une échéance de moins d'un an.

4.3.4 Trésorerie

	2019	2020
<i>Disponibilités</i>	1 202 486 500,48	9 606 725 109,99

La trésorerie s'élève à 9,6Mds€.
Elle témoigne du programme d'émission obligataire de plus de 11Mds réalisé sur 2020.

Les valeurs mobilières de placement représentant des titres de créances négociables ne figurent désormais plus en trésorerie mais au compte dette.
La trésorerie représente plus de la moitié de l'actif au bilan.

4.3.5 Capitaux propres

Evolution des capitaux propres

	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	Total des capitaux propres
Mouvements 2013	282 432 037,41		267 467 193,48	150 000,00	
Situation à la clôture 2013					913 088 902,77
Mouvements 2014	267 467 193,48		393 483 877,93	705 999,00	
Situation à la clôture 2014					1 307 278 779,70
Mouvements 2015	393 483 877,93		210 335 087,34	7 272 681,86	
Situation à la clôture 2015					1 524 886 548,90
Mouvements 2016	210 335 087,34		25 535 945,03	29 927 512,95	
Situation à la clôture 2016					1 572 221 326,02
Mouvements 2017	1 542 293 803,07		- 4 903 883,21	32 134 262,50	
Situation à la clôture 2017					1 569 524 192,36
Mouvements 2018	1 537 389 929,86		-258 658 581,40	32 134 262,50	
Situation à la clôture 2018					1 310 865 610,96
Mouvements 2019	1 278 731 348,46	206 203 011,96 -4 785 817,99	-39 265 886,34	32 521 262,50	
Situation à la clôture 2019					1 473 403 918,59
Mouvements 2020	1 239 465 462,12	202 480 504,31 -7 194 622,48	-144 775 679,52	41 231 338,50	
Situation à la clôture 2020					1 331 207 002,93

Les réserves, le résultat et le report à nouveau

Les réserves sont constituées par les excédents 2010 à 2016, affectés en réserve sur décision du conseil de surveillance.

A compter de 2017, le résultat étant déficitaire, les réserves ne sont plus abondées.

Le report à nouveau correspond à des opérations de régularisations enregistrées conformément à la norme 14 du RNEP et fascicule 14 de l'instruction commune M9.

En 2019, une 1^{ère} rectification comptable a été constatée pour tenir compte des évolutions du contrôle des immobilisations par mouvement du compte 110 pour la régularisation du fonctionnement vers l'investissement et du compte 119 pour celle de l'investissement vers le fonctionnement.

Les dépenses relatives à cette convention article 15.1 sont désormais imputées au compte 2313.

Sur 2020, du fait de la mise en œuvre des contrôles de second niveau sur les imputations comptables, de nouvelles rectifications ont été constatées pour un montant total de 7,19M€.

Elles régularisent des opérations enregistrées en investissement au lieu du fonctionnement.

Elles portent sur près de 300 liquidations.

Le résultat s'est fortement dégradé sur 2020 du fait principalement de l'augmentation des dépenses d'intervention (+24% avec 100M€)

Le financement de l'actif

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financements non rattachés à un actif							
Financements rattachés à un actif							
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements							
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété							
- Financement des autres actifs :							
État							
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA							
Autres							
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	32 521 262,50	8 710 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 231 338,50
Financements non rattachés à un actif	31 278 263,50	8 710 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 988 339,50
- Régions							
- Départements							
- Communes et groupements de communes							
- Autres collectivités et établissements publics		1 276 446,50					1 276 446,50
- Union Européenne	31 278 263,50	7 433 629,50	0,00	0,00	0,00	0,00	38 711 893,00
- Autres organismes							
- Autres							
Financements rattachés à un actif	1 242 999,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 242 999,00
- Régions							
- Départements	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
- Communes et groupements de communes	705 999,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	705 999,00
- Autres collectivités et établissements publics							
- Union Européenne							
- Autres organismes							
- Autres	387 000,00						387 000,00
TOTAUX	32 521 262,50	8 710 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 231 338,50

Le financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat correspond à

1) Des opérations enregistrées sur les années antérieures :

- Un don en 2014 d'un terrain bâti par la Ville de Bagneux pour un montant de 705 999€ (intégration en contrepartie du compte 2115). La valeur du terrain était de 706 000€, mais l'acquisition a été faite à l'euro symbolique. Seul le montant de 705 999€ a été comptabilisé en immobilisation, les 1€ l'ont été en recette.

- Un don en 2013 d'un terrain nu situé à Villejuif par le Département du Val de Marne, pour un montant de 150 000€ (intégration en contrepartie du compte 2111)

- Le versement de 387 000€ représente une subvention versée dans le cadre des programmes d'Investissement d'Avenir, subvention de l'Etat opérée par la Caisse des Dépôts.

Il s'agit du paiement d'une avance relative à la gestion des déblais par voie fluviale pour la construction de tronçons de la Ligne 15 Sud.

2) Des opérations constatées sur 2020 :

- une subvention européenne de 7,43M€, correspondant à l'avance reçue dans le cadre de la subvention LARA (subvention de 63,9M€ attribuée par l'UE en 2020 pour les travaux de GC du lot 1 L18) ;

- la poursuite des versements de subventions dans le cadre des programmes d'Investissement d'Avenir, subvention de l'Etat opérée par la Caisse des Dépôts pour un montant total de 1,27M€:

300 000,00	SUBVENTION INVESTISSEMENT 2016 FABRIQUE DU METRO
101 100,00	SUB METEO CHANTIER 2016CONV641 METEO DES CHANTIERS/ CHANTIEO (AVANCE)
100 000,00	SUB SOLDE AMO 2016CONV641 AMO APPEL A PROJETS IMG P assistance juridique
70 000,00	SUBV AMO TECH APPEL A PROJET M AMO APPEL A PROJETS IMG P assistance technique
348 075,00	CONVENTION PIA - APPEL DE FOND CREATION D'UN DATACENTER (AVANCE)
137 500,00	CONVENTION PIA - APPEL DE FOND BETON FIBRE (AVANCE)
219 771,50	CONVENTION PIA - SOLDE GEOTHER GEOTHERMIE

4.3.6 Provisions pour risques et charges

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour risques	2 989 225,00	181 396,66	86 927,32	0,00	3 083 694,34
Provisions pour litiges	184 119,00	181 396,66	86 927,32	0,00	278 588,34
Autres provisions pour risques	2 805 106,00	0,00		0,00	2 805 106,00

Autres provisions pour risques

En 2018 2 provisions pour risque avaient été comptabilisées.

Un protocole n'a pas encore été signé, mais une médiation est en cours.

Les discussions n'ont pas été initiées avec la seconde entreprise.

Ces deux provisions sont donc maintenues.

Aucun autre contentieux de ce type n'a été constaté.

En ce qui concerne les provisions pour litiges, Un des litiges relatifs aux ressources humaines constaté en 2016 est toujours en cours, il est même abondé de 25 617,30€ et se monte désormais à 122 808,50€.

Un nouveau litige est constaté pour 155 779,36€.

4.3.7 Emprunts et Dettes



	Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
			Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Tableau des dettes	Dettes financières	17 281 822 001,30	0,00	286 822 001,30	16 995 000 000,00
	- Emprunts obligataires	15 995 000 000,00	0,00	0,00	15 995 000 000,00
	- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	1 000 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000 000,00
	- Dettes financières et autres emprunts	286 822 001,30	0,00	286 822 001,30	0,00
	Dettes non financières	110 931 189,23	110 931 189,23	0,00	0,00
	- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 628 844,32	88 628 844,32	0,00	0,00
	- Dettes fiscales et sociales	10 655 506,70	10 655 506,70	0,00	0,00
	- Avances et acomptes reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Dettes liée au prélèvement sur ressources accumulées	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Autres dettes non financières	11 646 838,21	11 646 838,21	0,00	0,00
	- Produits constatés d'avance	19 268 153,95	19 268 153,95	0,00	0,00
	TOTAUX	17 392 753 190,53	110 931 189,23	286 822 001,30	16 995 000 000,00

	2020	2019	Evolution 2020/2019
<i>Emprunts obligataires</i>	15 995 000 000,00	4 995 000 000,00	220,22%
<i>Emprunts souscrits auprès d'établissements financiers</i>	1 000 000 000,00	1 000 000 000,00	0,00%
<i>Dettes financières et autres emprunt.</i>	286 822 001,30	42 140 404,56	580,63%
TOTAL DETTES FINANCIERES	17 281 822 001,30	6 037 140 404,56	186,26%

Les dettes financières sont composées des emprunts souscrits auprès des établissements financiers, entre 2017 et 2020.

La SGP a réalisé sa première émission obligataire verte sur les marchés financiers internationaux en octobre 2018 pour un montant de 1.75 milliard € à 10 ans (SGP 1.125% 10/28) complétée en novembre par son premier placement privé à 50 ans de 20 millions €.

Sur 2019 et 2020, les émissions obligataires se sont poursuivies : 3,225Mds€ en 2019 et 11Mds€ en 2020 portant le total de la dette obligataire à près de 16Mds€. La maturité moyenne à l'émission s'établit à 33 ans pour un taux fixe moyen à 0,68%.

Le poste dettes financières et autres emprunts comprend désormais, en sus des intérêts courus non échus (pour 86,8M), le programme de financement monétaire autorisé par le conseil de surveillance.

Au cours de l'année 2020, la SGP a émis un montant de 300 millions € de dette court terme à travers le programme de financement monétaire NeuCP (Negotiable European Commercial Paper).

Ces titres de créances sont désormais enregistrés en autres dettes conformément aux préconisations de la DGFiP (cf. paragraphe changements de méthodes comptables). Ce dispositif explique la forte hausse de ce poste au bilan.

Ce poste dettes comprend également pour mémoire, les dépôts de garantie reçus des locataires d'immeubles acquis entre 2013 et 2020, pour un peu plus de 30K€.

	2020	2019	Evolution 2020/2019
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	88 628 844,32	160 292 630,89	-44,71%
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	10 655 506,70	7 177 228,58	48,46%
<i>Autres dettes non financières</i>	11 646 838,21	8 575 455,64	35,82%
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	110 931 189,23	176 045 315,11	-36,99%

Les dettes non financières correspondent :

➤ Aux dettes fournisseurs pour 88,6M€

Il est constitué pour une très faible part (1,6%) des restes à payer sur les fournisseurs (fonctionnement et immobilisations) enregistrés en clôture 2020. Ces sommes ont été payées dès la réouverture de gestion en janvier 2021.

Les 98% restant correspondent aux charges à payer de fonctionnement (29,6M€) et d'investissement (75M€), des opérations qui en clôture 2020 avaient donné lieu à service fait, mais n'avaient pas fait l'objet de demandes de paiement et de mise en paiement. Un poste en forte diminution par rapport à 2019.

- Aux dettes fiscales et sociales pour 10,6M€, une masse en hausse par rapport à 2019 du fait de l'impact des hausses d'effectifs et du PAS.

Les dettes fiscales et sociales comprennent également les dettes provisionnées relatives aux droits à congés et CET (5,6M€).

- Aux autres dettes non financières : soit 11,6M€ en 2020 contre 8,5 M€ en 2019 (solde des comptes autres dettes non financières, d'imputation provisoire de recette, des comptes de virements ré imputés et d'excédents de versement). Hausse liée à un rejet de virement en toute fin d'année pour plus de 1,1M€ (régularisation faite début 2021).

Récapitulatif des charges à payer

	2020	2019	Evolution 2020 / 2019
<i>Charges à payer fournisseurs</i>	29 646 034,81	36 917 507,99	-19,70%
<i>Charges à payer fournisseurs d'immobilisations</i>	75 019 608,91	133 258 349,41	-43,70%
<i>Dettes provisionnées pour congés payés et charges de personnel</i>	5 669 335,55	3 107 737,21	82,43%
<i>Charges sociales et fiscales sur congés à payer et charges de personnel</i>	2 639 453,39	2 448 156,30	7,81%
<i>Autres charges à payer</i>	1 062 633,33	672 878,82	57,92%
<i>Intérêts courus non échus</i>	86 790 676,55	42 108 564,00	106,11%

L'évolution des différents postes de charges à payer reflète l'activité de la SGP :

- Une réduction des charges à payer du fait de l'effort important d'apurement en fin d'année ;
- Un accroissement des effectifs de la SGP se répercutant sur les charges sociales
- Une hausse de l'endettement avec des ICNE importants.

4.4 Notes relatives aux postes du compte de résultat

4.4.1 Charges

CHARGES	01/2020 à 12/2020	01/2019 à 12/2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	0,00	0,00
Consommation de marchandises et d'approvisionnement	209 992 693,42	116 708 540,18
Charges de personnel		
Salaires, traitements, rémunérations	44 562 629,43	25 135 788,59
Charges sociales	19 735 486,31	11 975 859,45
Intéressement et participation	0,00	0,00
Autres charges de personnel	746 618,10	417 419,09
Autres charges de fonctionnement	106 775 914,81	163 761 712,38
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs	9 695 459,22	1 292 517,12
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	391 508 801,29	319 291 836,81
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Transferts aux ménages	0,00	0,00
Transferts aux entreprises	598 370,31	7 352,47
Transferts aux collectivités territoriales	152 744,64	300 920,41
Transferts aux autres collectivités	507 513 170,14	409 912 442,16
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	508 264 285,09	410 220 715,04
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	899 773 086,38	729 512 551,85
CHARGES FINANCIERES		
Charges d'intérêts	130 751 512,55	70 887 786,03
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placemen	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	0,00
Autres charges financières	134,00	76,60
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	4 880 963,29	1 928 265,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	135 632 609,84	72 816 127,63
Impôts sur les sociétés	0,00	515,00
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES	1 035 405 696,22	802 329 194,48



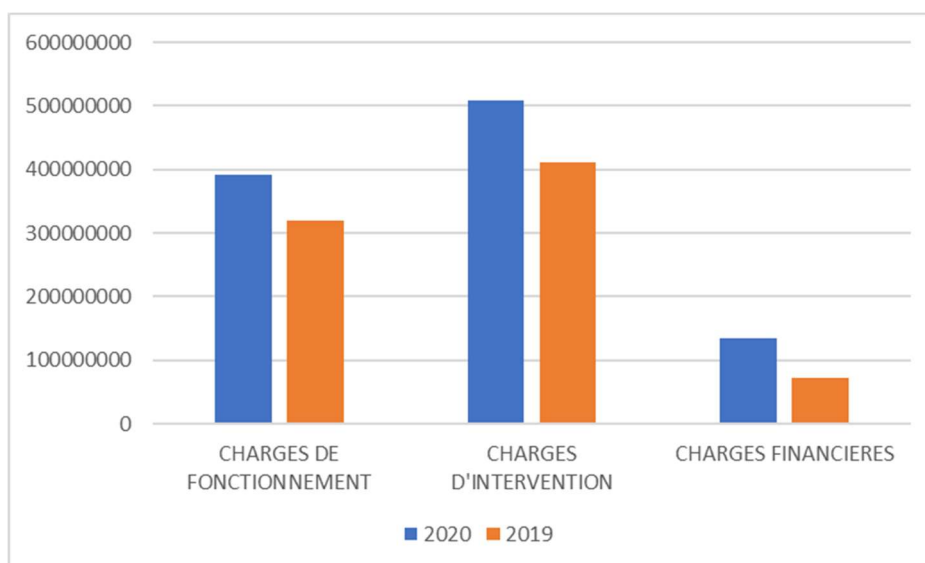
L'exercice 2020 voit son résultat fortement se dégrader par rapport à 2019, avec un résultat déficitaire de - 144,7M€ contre -39,2M€ l'an dernier.

Néanmoins, l'année 2019 ayant été particulière en matière de résultat (cf. opération d'ajustement ayant agité positivement sur le résultat), ce résultat doit être mis au regard de celui de 2018 (-238,6M€)

Les dépenses de fonctionnement se sont accrues à un rythme plus rapide que les produits de fonctionnement.

L'impact du déménagement et des recrutements expliquent en grande partie cette hausse des dépenses.

Les charges de fonctionnement représentent 37,8% du total des charges et celles d'intervention 49% du total, les charges financières représentant le solde.



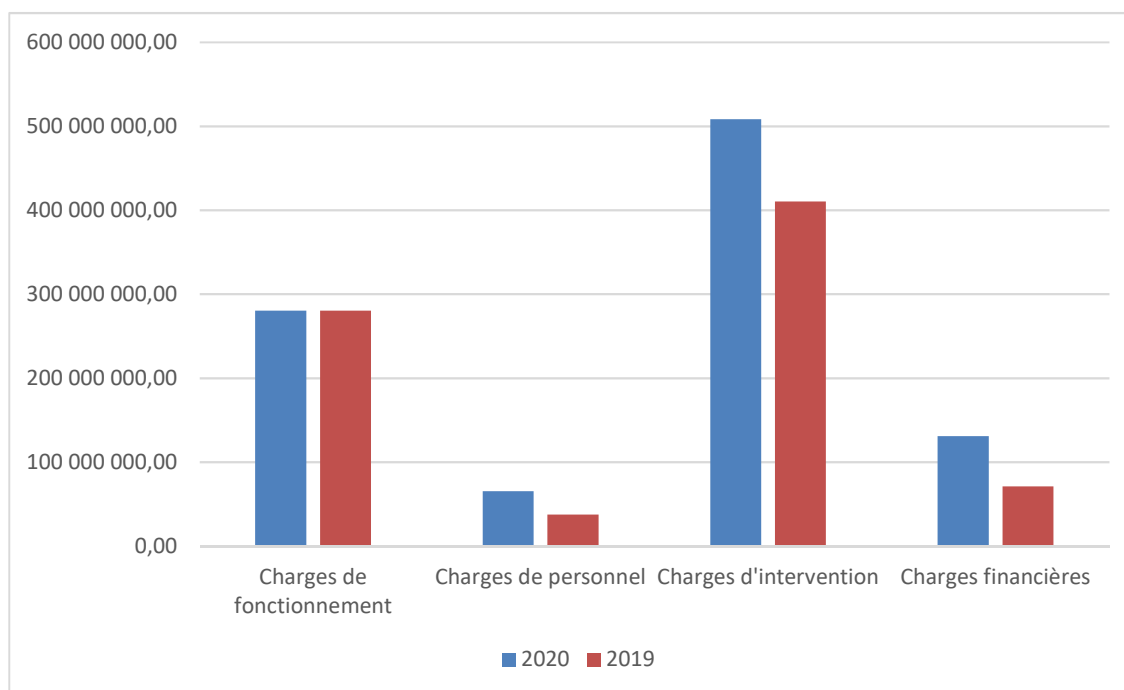
4.4.1 Charges

En matière de charges, la SGP a adopté conformément à l'article 178 du GBCP, un suivi budgétaire sur 3 enveloppes distinctes : dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement et dépenses d'intervention. Le poste le plus significatif des charges correspond à hauteur de 55%, aux diverses subventions accordées par la SGP dans le cadre des opérations d'aménagement préalables ou concomitantes à la réalisation du Grand Paris Express, et charges d'intervention dans le cadre du plan de mobilisation des transports, 600M€ ont ainsi pour bénéficiaires notamment des collectivités territoriales, RATP, SNCF, ADP.

Le total des charges s'est accru de 29% entre 2019 et 2020

Cette augmentation trouve sa source principale dans une hausse de 24% des dépenses d'intervention (subventions versées à des tiers : collectivités, établissements ...) : Avec 508,2M€ en 2020 contre 410,2M€ en 2019.

Les dépenses de personnel ont également augmenté suite aux recrutements opérées sur 2020 (714 agents au 31/12/2020 contre 419 au 31/12/2019) : 64,3M€ contre 37,5M€ en 2019.



Sur 2020, les postes significatifs :

- **Consommation de marchandises et approvisionnements**

Ce poste comprend les achats ainsi que les services extérieurs.

Achats : Les études constituent la quasi-totalité de ce poste (75%). Elles demeurent à un montant stable à 13,6M€. Avec 1,6M les dépenses informatiques constituent le second poste important en matière d'achats. Le compte de fournitures informatiques a été très impacté au cours de l'année 2020 par de nombreux achats liés au déménagement. Les commandes ont pu être majoritairement passées dans le courant de l'exercice 2019 et constatées en 2020, suite à l'emménagement au Mood's. Une partie importante de ces coûts portent également sur le renouvellement de licences en mode SaaS.

Achats / Sous-traitance (+60% entre 2019 et 2020) : Ce poste connaît une augmentation qui s'explique par une croissance de la sous-traitance du fait de l'intensification des travaux sur le matériel roulant (47,5M€ à 72M€) mais également des charges afférentes aux loyers (13,6M€ à 24,3M€).

Autres services extérieurs : Ils s'élèvent à 94,9M€ et représentent plus de 25% de l'ensemble des charges de fonctionnement : ce poste augmente fortement entre 2019 et 2020 sous l'impulsion du poste honoraires (652K€ à 6,9M€ en 2020) et commissions et frais financiers (7,8M€ à 32,8M€) liés aux émissions obligataires de l'année (11Mds€ d'émission).

- **Autres charges de fonctionnement**

Ce poste poursuit sur 2020, sa baisse entamée en 2018, avec un montant de 106,8M€ contre 163,8M€ en 2019.

Ces dépenses consistent en diverses subventions accordées par la SGP, dans le cadre des opérations d'aménagement préalables ou concomitantes à la réalisation du Grand Paris Express. Les bénéficiaires sont des collectivités territoriales, RATP, SNCF, ADP.

- **Impôts, taxes et versements assimilés**

Une forte hausse en 2020 par rapport à 2019 (de 4,18M€ à 10,6M€).

Les composantes afférentes à la masse salariale (taxe sur les salaires) augmentent en lien avec la hausse de la dépense de personnel (quasi doublement avec 5,2M€ contre 2,8M€ l'an dernier). Cet accroissement est accompagné d'une croissance de la taxe foncière (de 802K€ à 2,78M€).

- **Dotations aux amortissements et provisions**

Le compte enregistre en 2020 une forte croissance de ses amortissements qui s'explique en partie par des mises au rebut suite au déménagement (installations générales pour plus de 3M€).

- **Charges de personnel**

Le poste est en hausse de 73%.

La masse salariale augmente fortement dans toutes ses composantes : salaires : +75%, cotisations URSSAF : +66% etc. La politique de recrutement de la SGP avec une hausse de plus de 70% des effectifs explique cet accroissement important.

- **Charges financières**

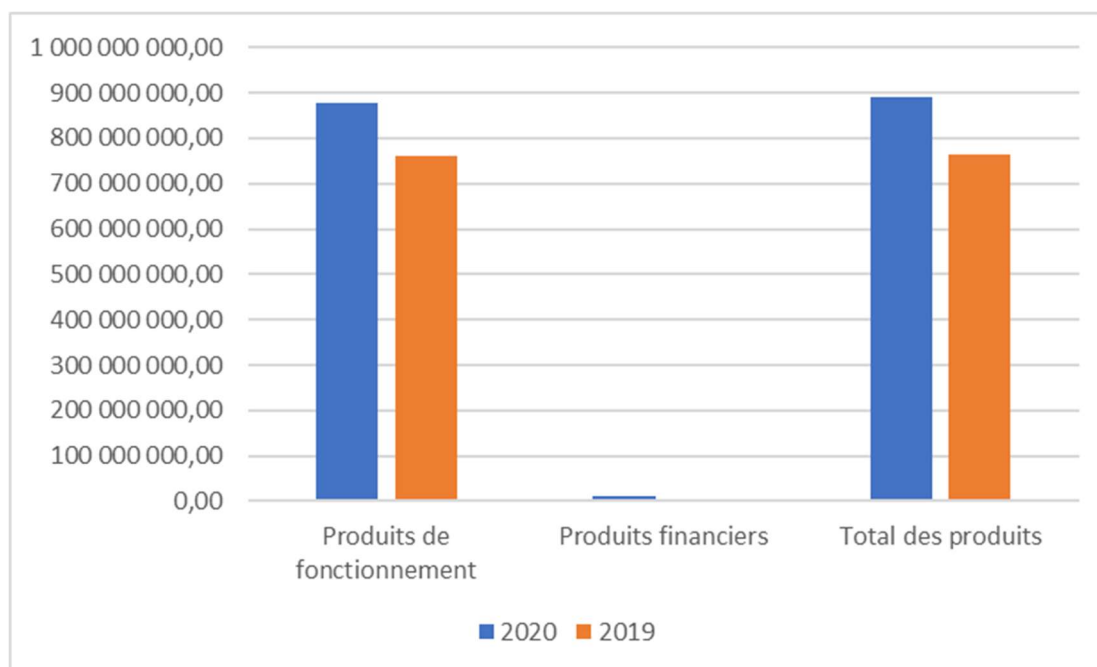
Forte croissance des charges financières de plus de 70M€ à plus de 130M€. Cette hausse s'explique par le programme d'émission d'emprunts de la SGP.

4.4.2 Produits

PRODUITS	01/2020 à 12/2020	01/2019 à 12/2019
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charge de service public	0,00	0,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0,00	0,00
Subventions spécifiquement affectés au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Produits de la fiscalité affectée	734 956 602,67	671 931 638,77
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Ventes de biens ou prestations de services	49 543 503,52	44 339 599,95
Produits des cessions d'éléments d'actif	103 845,58	0,00
Autres produits de gestion	8 219 290,55	2 318 123,24
Production stockée et immobilisée	55 131 233,26	35 086 558,65
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	30 307 197,71	8 159 607,43
Reprise du financement rattaché à un actif	0,00	0,00
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	878 261 673,29	761 835 528,04
PRODUITS FINANCIERS		
Produits sur des participations et prêts	0,00	0,00
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	3 031 316,19	1 221 383,34
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Autres produits financiers	134 333,34	6 396,76
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	9 202 693,88	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	12 368 343,41	1 227 780,10
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	144 775 679,52	39 265 886,34
TOTAL PRODUITS	1 035 405 696,22	802 329 194,48



Produits du compte de résultat



Entre 2019 et 2020, avec une hausse de 12,5% les recettes (hors produits financiers) se sont fortement accrues (878,6M€ en 2020)

Cette hausse résulte d'un facteur majeur : La fiscalité transférée avec 9% (62M€ supplémentaire).

Les revenus tirés des immeubles sont en hausse importante avec 2,16M de recettes contre 443,9K€ en 2019 du fait de l'acquisition d'un ensemble d'immeubles important productif de revenus (Péripôle Rosny).

Les produits tirés de la fiscalité affectée représentent 92,5% de l'ensemble des recettes de fonctionnement de la SGP :

- Stabilité de la TSE à 117M€,
- Stabilité également au titre de l'IFER (74 millions en 2020 contre 73M en 2019)
- Forte croissance au titre de la taxe sur les bureaux (14,8% avec 533,6M contre 464,2M en 2019) du fait de la revalorisation des tarifs, l'assiette porte sur 2019 avec une croissance dynamique et application en 2020 application de la réforme de la taxe sur les bureaux avec création d'une zone « premium ».

- 55,1M€ sont enregistrés en production stockée, ils correspondent aux frais d'acquisition du matériel roulant pour le compte du STIF (article 14 du décret 2012-365 du 14 mars 2012).
- 280K€ au titre de la taxe de séjour additionnelle, du fait de la conjoncture 2020 et des faibles recettes au titre des hôtels.
- Une cession a également été enregistrée pour un montant de 103K€ (prix d'acquisition de 2,695M pour la SCI Stalingrad).

4.5 Autres informations

4.5.1 Engagements hors bilan

Néant

4.5.2 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

4.5.3 Aspects environnementaux

Néant

4.5.4 Filiales et participations

Néant

4.5.5 Effectifs SGP au 31/12/2020

Effectifs au 31/12/2020	
Catégorie	Nombre
Régime général	660
Détachement RATP	0
Détachement fonction publique d'Etat	36
Détachement fonction publique territoriale	18
TOTAL	714